

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# ANAXIS SHORT DURATION

Part Aforge - ISIN FR0011272160

ANAXIS ASSET MANAGEMENT

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif.** L'objectif de gestion est de réaliser une performance annualisée après frais supérieure de 1% aux taux interbancaires EURIBOR à 12 mois.

**Stratégie.** L'objectif doit être réalisé par une gestion active et discrétionnaire utilisant principalement des obligations privées des pays développés.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en obligations notées en-deçà de la catégorie *investment grade*, ou considérées comme de qualité de crédit équivalente par le comité de gestion.

La majorité du portefeuille est constitué de titres libellés en euro. Dans les autres cas, l'exposition au risque de change est couverte de manière à la maintenir en-dessous de 5%.

La gestion repose avant tout sur une analyse fondamentale approfondie des émetteurs, ainsi que sur la construction d'une allocation diversifiée à partir de titres individuels sélectionnés pour leurs mérites propres. En outre, une politique d'exclusion sectorielle a pour but d'écarter de l'univers d'investissement les émetteurs dont l'activité n'est pas compatible avec nos objectifs de préservation de l'environnement naturel et d'amélioration de la santé des populations.

Plus précisément, nous excluons les émetteurs dans les secteurs suivants : charbon, pétrole, production d'électricité à base d'énergies fossiles, nucléaire, emballages en plastique, engrais et pesticides, armement, tabac, OGM non thérapeutiques. Une période de transition est prévue jusqu'au 30 juin 2020.

Le fonds peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif de l'OPCVM.

La sensibilité obligataire du portefeuille peut évoluer dans une fourchette de 0 à 3.

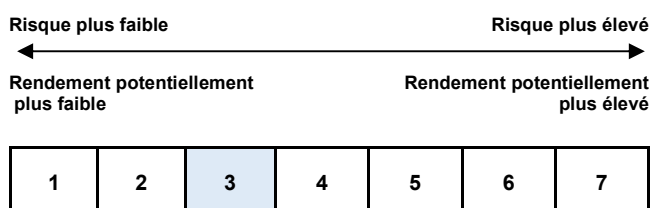
**Modalités de souscription et de rachat.** La valeur liquidative est quotidienne. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés au plus tard à 12h00 chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain, soit à cours inconnu.

**Devise de référence.** L'euro.

**Affectation du résultat.** Capitalisation.

**Durée de placement recommandé :** 1 an.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### Explication du profil.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'investissement en obligations privées de diverses qualités de crédit, ainsi que par une exposition au mouvement général des taux d'intérêt.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette part n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

**Risque de crédit.** Risque de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur, pouvant entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie.** Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourra payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants :	1,17% TTC *
------------------	-------------

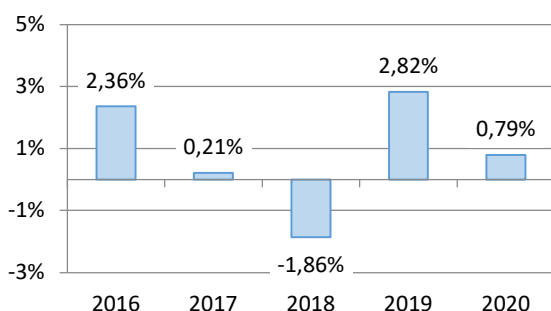
\* Ce pourcentage des frais courants est une estimation. Il peut varier d'un exercice à l'autre et ne comprend pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% de la surperformance nette annualisée au-delà de l'objectif. Commission de performance au titre du dernier exercice: 0,06%.
---------------------------	---

Pour plus d'information sur les frais, vous pouvez vous référer à la section « Rémunération » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.anaxis-am.fr](http://www.anaxis-am.fr)).

## PERFORMANCES PASSES



Les Aforge sont libellées en euro.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances mais les commissions d'entrée et de sortie éventuellement prélevées ne le sont pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le fonds a modifié sa stratégie le 30 janvier 2017. Les conditions dans lesquelles les performances passées ont été réalisées ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire est BNP Paribas Securities Services. Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet [www.anaxiscapital.com](http://www.anaxiscapital.com). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Mention pour les investisseurs suisses. Le règlement de fonds, le prospectus complet, les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID) ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse (ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, [www.acolin.ch](http://www.acolin.ch)). L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Genève.

La responsabilité d'Anaxis Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.anaxiscapital.com](http://www.anaxiscapital.com). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Anaxis Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2021.